

## LA VOCATION DES EQUIPES NOTRE-DAME

### Journées de responsables d'équipe

28 octobre 1966

[...] **Troisième période : la Charte.** La guerre se termine, les prisonniers rentrent, les groupes de foyers qui se sont multipliés sont à l'ordre du jour. J'ai tout de suite senti que ce succès était redoutable, des ménages y venaient pour approfondir leur vie chrétienne sans doute, mais il y avait aussi d'autres motivations, moins hautes, la curiosité, la recherche d'amitiés humaines, peut-être même la mode. Ajoutez que les foyers plus anciens, ceux de la phase héroïque, étaient tentés de relâchement, dans l'euphorie de la paix retrouvée. Des vieilles amitiés confortables et le bel élan qui avait animé les premiers groupes risquaient de retomber en sorte, qu'elle soit crise de croissance. Je ne vous cacherais pas que, pendant des mois et des mois, j'ai cherché ce que l'on pourrait faire pour que ne viennent pas dans nos groupes des gens qui n'étaient pas entraînés par le vrai motif, pour que les anciens ne risquent pas de sombrer dans la routine. Et je me rappelle ce jour d'été, en vacances, qu'une lumière m'est venue, en pensant à l'histoire de l'Eglise. Je considérais les ordres religieux, et je voyais bien que, dans les ordres religieux, la sainteté n'a jamais cessé de fleurir ou de reflourir au cours des siècles, en dépit des crises intérieures, extérieures. Je me suis demandé pourquoi ? Et il m'a semblé qu'une règle était précisément un des grands moyens de permettre à un grand institut religieux de progresser, d'aller de l'avant. Alors, je me suis dit : mais pourquoi ne proposerait-on pas aux chrétiens mariés une règle ? Aussitôt, pensant à mes amis parisiens, j'ai eu le sentiment que, si je leurs proposais une telle idée, ils éclateraient de rire. J'ai cependant cherché dans ce sens, et notamment, je me suis demandé s'il fallait que cette règle soit avant tout mystique, mettant l'accent sur l'idéal évangélique, ou si au contraire cette règle devait être plus juridique, déterminant des obligations ; et finalement la conclusion a été qu'il fallait essayer de joindre mystique et juridisme. C'est à ce moment que m'est venue la pensée d'une charte, je l'ai soumise au petit groupe de foyers avec lequel je travaillais et cette Charte que vous connaissez, car elle n'a guère changé depuis, joint les deux aspects, la première partie de la Charte donne l'orientation, elle est plus mystique, la seconde partie de la Charte est sinon juridique du moins plus pédagogique et elle précise méthodes et obligations.

Je pense que ce n'est pas inutile de vous dire comment peu à peu les différents aspects de la Charte se sont imposés au petit groupe qui y a travaillé. Ce qui nous paraissait certain, après les années d'expérience, car il y avait donc presque huit années d'expérience, la Charte étant de 1947 et les premiers groupes s'étant constitués en 1938, ce qui nous apparaissait certain c'est qu'il fallait proposer, dans ce document, ce grand objectif qui avait conquis les premiers ménages et qui sans doute pouvait en conquérir beaucoup d'autres : la découverte des grandeurs de la vocation conjugale et familiale. Mais alors, si on veut partir à la découverte, il faut proposer un moyen pratique, et s'est imposée à nous la certitude qu'il fallait demander aux ménages d'adopter un tel thème mensuel d'étude, que ce thème devait

être étudié maris et femmes ensemble, que ce thème devait répondre par écrit afin que l'on puisse préparer la réunion et c'est ainsi que s'est mis en place ce que vous connaissez déjà. Mais pour approfondir cette spiritualité, le thème d'étude n'est pas suffisant. Dès ce moment-là, nous attribuons une très grosse importance aux retraites fermées, nous ne les avons imposées que tous les deux ans, alors que depuis on a fait de la retraite fermée une obligation annuelle. Mais il est bien certain que la retraite nous apparaissait comme un des grands moyens privilégiés d'aller à la découverte de ces grandes richesses de la vocation du mariage. Un but : faire découvrir et faire vivre les richesses du mariage, des moyens : des obligations.

Des obligations ayant essentiellement pour but de faire progresser les foyers dans la vie chrétienne en les amenant à recourir tour à tour, à Dieu, au prêtre, à l'entraide fraternelle. Je précise encore. Certaines obligations précisément ont pour raison d'être ce recours à Dieu, sans lequel il n'y a ni découverte ni progrès dans la vie chrétienne. C'est l'obligation de la prière familiale, je devrais dire de la prière conjugale et familiale, car, même en 1966, il y a encore des ménages qui, lorsqu'ils ne font pas de prière familiale, se croient dispensés de prière conjugale et qui, lorsqu'ils font une prière familiale, ne songent pas à avoir une prière conjugale, ce qui me paraît un appauvrissement terrible. Toujours pour favoriser ce recours à Dieu, une obligation, si tant est que ce soit une obligation, de la prière à la réunion mensuelle, je n'insiste pas, ça vous est familier. L'antienne à la Vierge que chaque membre des équipes récite chaque soir et qui doit rassembler invisiblement tous les foyers du mouvement d'Europe, d'Afrique, d'Amérique, pour demander le patronage de celle sous le vocable de qui nous nous sommes placés. Et puis, toujours dans ce paragraphe du recours à Dieu, les retraites qui sont bien un temps privilégié de prière.

Invitant les foyers à recourir d'abord à Dieu, les Equipes entendent leur offrir aussi le secours de celui qui est le grand don de Dieu aux hommes pour les conduire à Lui, le prêtre. Le rôle de l'aumônier nous a toujours semblé capital dans notre mouvement ; et quand j'ai l'occasion de parler à l'un ou l'autre conseiller spirituel des Equipes, je répète, ce qui me paraît évident, que les Equipes avec leur pédagogie, mais, sont un moyen privilégié pour nous, prêtres, qui voulons conduire des foyers vers une vie plus parfaite.

Enfin, autre secours offert à nos équipiers, après le recours à Dieu, après le recours au prêtre, le recours à l'entraide. C'est très fondamental. St Paul lui-même disait à ses correspondants : portez les fardeaux les uns des autres, ainsi vous accomplirez la Loi du Christ. Aussi bien, l'entraide est-elle dans nos équipes un des aspects fonciers de leur mystique. D'abord, entraide entre époux. L'homme et la femme sont unis par le sacrement de mariage pour être compagnon de route, pour s'épauler dans cette marche vers la formation chrétienne. Et pour que cette entraide dans nos équipes soit efficace, il y a cette obligation que vous connaissez bien, ce fameux devoir de s'asseoir. Le devoir de s'asseoir, avant tout, est pensé et voulu comme moyen d'entraide pour tendre vers une vie toujours plus unie à Dieu. Entraide entre les époux, que la prière conjugale et familiale, entraide spirituelle entre les époux, que l'étude en commun du thème. Mais aussi, entraide entre foyers. Rappelez-vous le passage de la charte : « Parce qu'ils connaissent leurs faiblesses, les limites de leurs forces,

sinon de leur bonne volonté, parce qu'ils expérimentent chaque jour combien il est difficile de vivre en chrétien dans un monde païen et parce qu'ils ont une foi indéfectible en la puissance de l'entraide fraternelle, les ménages ont décidé de faire équipe ». C'est à la base même de notre mouvement. Aussi bien, tous les moments de la réunion mensuelle sont autant de moyens dans l'entraide, le repas, la mise en commun, le partage, la prière, l'échange de vue, tout est vu et conçu en fonction de cette entraide.

Aussi bien, en terminant ces réflexions sur cette troisième phase que j'ai intitulée la Charte, je ne songe plus du tout, après bientôt vingt ans, à justifier cette façon d'envisager les choses, qui a paru rigide au point de départ. C'est vrai que les Français sont individualistes et francs-tireurs et pas seulement les Français d'ailleurs ! Mais ce qui est certain, la preuve est faite, c'est que l'encadrement, la discipline qu'offrent aux ménages les Equipes, c'est un secours inappréciable. La règle d'abord, dont je viens de vous parler, l'engagement de la respecter, le contrôle, n'ayons pas peur du mot, on vous le disait tout à l'heure, des cadres, ces responsables que vous connaissez, tout cela c'est vrai, représente une charpente un peu lourde mais qui est solide et je pense que le mouvement n'aurait pas résisté à l'épreuve du temps, s'il n'avait pas été ainsi charpenté. Remarquez, je ne dis pas que depuis la promulgation de la Charte, un jour à Paris, toute la troupe derrière avance toujours d'un pas alerte. Dans les armées de Napoléon, il y avait des grognards. Moïse, quand il entraînait dans le désert le peuple hébreu, avait des « murmurateurs », comme il est dit dans la Bible. Nos équipes offre un bon contingent de trainards, de grognards, de « murmurateurs », mais au total ça avance, ça bouge, ça progresse, et c'est bien cela que l'on voulait ; ce qui ne veut pas dire qu'il faut trop encourager ceux qui grognent, ceux qui traînent, ceux qui murmurent. Je vais redire d'ailleurs ce que je disais le jour-même où on a promulgué la Charte, qu'on vienne nous prouver que telle règle, telle obligation n'est pas utile pour faire progresser les foyers dans la charité, je vous assure que du jour au lendemain nous supprimerons cette règle ou cette obligation. Prenez l'habitude de les voir, ces fameuses obligations, dans cette optique-là, comme moyens pour que les foyers grandissent dans la charité.